

19 octobre 2004

***UTILISATION DU PREFIXE (A1) AVEC ENTITE
FORMULAIRE***

Version:	A1 - 01
Statut:	approuvé
Historique:	O5/R3/93/007.3
Date de dernière version:	18.10.2004

Ce qu'il importe de savoir sur cette brochure avant d'en entamer la lecture :

=> Ses objectifs :

La présente brochure se propose de guider les institutions reliées au réseau de la sécurité sociale tant sur la façon dont elles devront compléter le préfixe que sur le contenu de ce dernier lorsqu'il sera repris dans les messages qui leur seront destinés.

En outre, elle décrit sommairement les différents flux qui transitent par la Banque Carrefour.

=> L'agencement de son contenu :

1° Une introduction :

sur les raisons du passage au nouveau préfixe

2° les notions de base :

dont le but est de présenter les différents types de nouveaux préfixes et de préciser la notion de "rôle de l'institution dans l'échange",

3° les exemples-types de flux :

qui replacent, par le biais de schémas, les différents types de préfixes dans les flux,

4° les layouts :

où est repris le layout de chaque type de préfixe,

5° La description du contenu (parties et données) :

pour chaque donnée, l'institution trouvera :

- => une définition,
- => les types du nouveau préfixe dans lesquels elle apparaît,
- => des caractéristiques diverses (longueur, statut),
- => sa valeur tout au long de certains flux types.

6° La structure des préfixes :

où les différents préfixes sont intégralement repris par phase de flux.

I. INTRODUCTION

Pourquoi un nouveau préfixe ?

Pour standardiser les échanges d'informations et pour que les institutions appartenant au réseau de la Sécurité sociale se comprennent, tout message est composé d'une part d'un "**Préfixe**" dont le contenu sert au contrôle de flux des données et, d'autre part, d'une **partie "Données"** regroupant les données propres à l'institution émettrice du message.

L'introduction des **extensions** indispensables **au répertoire des personnes** (qualité, phase et périodes) rend nécessaire le recours à des informations supplémentaires. C'est précisément pour répondre à cette nouvelle situation qu'un **nouveau préfixe** a été défini. En fait, l'on a procédé au remplacement de l'ancien préfixe par un set de préfixes, qui, sauf sur le but du message qu'ils introduisent, diffèrent peu l'un de l'autre.

Ce set de nouveaux préfixes, que la présente brochure se propose d'envisager de façon détaillée, vous est présenté sous sa structure complète.

II. NOTIONS DE BASE

2.1. Pourquoi plusieurs types de préfixes ?

Tout au long du présent document, une distinction sera effectuée entre les 3 types de préfixes suivants :

- le préfixe-soumission,
- le préfixe-réponse,
- le préfixe-distribution,

Le recours à plusieurs types de préfixe poursuit en fait un but double :

- => suivre plus clairement la progression du flux. Du type de préfixe et des institutions dialogantes, il est possible de déduire la phase du flux que franchit le message ,
- => déterminer les réactions possibles. Un flux donne toujours lieu à la même succession de types de préfixes .

Ainsi, la phase du flux détermine le type de préfixe à utiliser et par conséquent la valeur à attribuer à certaines données.

2.2. Types de préfixes - description :

2.2.1. Le préfixe-soumission :

- => Il est utilisé en vue de réaliser un échange d'informations d'une institution demanderesse vers une ou plusieurs institutions qui
 - soit disposent des informations recherchées (fournisseur) ,
 - soit sont intéressées par des informations disponibles (destinataire) .
- => En d'autres termes, une soumission peut correspondre à :
 - a. toute **requête** posée par une institution (y compris la BCSS) en direction d'une autre institution.
Il pourra en outre s'agir :
 - d'une demande d'informations pure et simple,
 - d'une demande de transfert d'informations avec suivi des données,
 - d'une demande de modification d'un dossier,
 - d'une demande d'intégration d'une nouvelle personne,...
 - b. toute **requête** posée par une institution en direction de la BCSS afin que cette dernière distribue l'information sans contrôle du suivi,
 - c. toute **transmission d'informations** envoyée par la Banque Carrefour vers une institution destinataire des informations émises dans le but de recevoir un message de contrôle relatif au **suivi** des données transmises.
- => Toute soumission appelle obligatoirement une réponse qui, en cas de traitement en mode différé, sera précédée d'un accusé de réception.

2.2.2. Le préfixe-réponse :

- => Il est utilisé pour émettre une **réponse** correspondant à **une soumission**.
- => En outre, on opère une distinction entre une réponse définitive, une réponse intermédiaire et un accusé de réception.
- Une réponse définitive peut correspondre à :
 - a. l'envoi des **informations demandées**,
 - b. l'envoi du **résultat du traitement** exécuté,
 - c. une **confirmation** d'un traitement, une requête incorrecte,
 - d. la communication d'une anomalie constatée au niveau applicatif ou d'une erreur au niveau contrôle du flux,

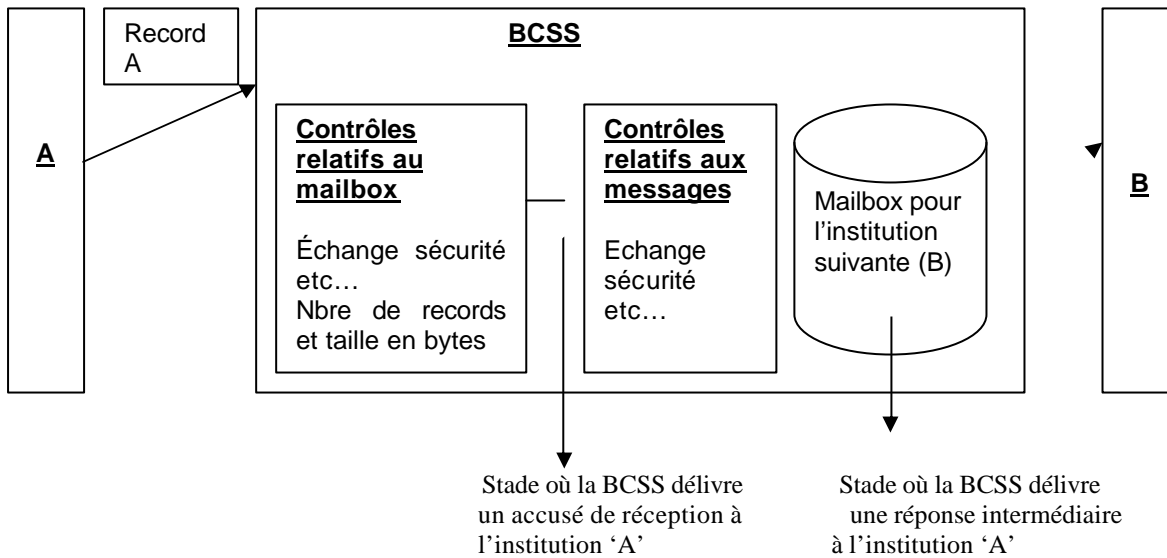
La remarque concernant le préfixe-soumission ("toute soumission appelle une réponse définitive") implique que toute institution réceptionnant une soumission est tenue d'y répondre.

- Une réponse intermédiaire informe sur le fait que :
 - un enregistrement a bien été reçu,
 - qu'il a satisfait à différents contrôles imposés par un organisme (ex.: contrôle d'intégration pour la BCSS)
 - qu'il a été transmis à l'institution qui constitue la prochaine étape du flux

La BCSS n'a pas le monopole des réponses intermédiaires.

- Un accusé de réception informe de la bonne réception soit d'un lot de messages, soit d'un message spécifique.
 - => Lors d'un échange de données en différé, il faut toujours utiliser un accusé de réception du lot. Concrètement, cela implique qu'il peut succéder tant à un lot de messages soumissions, réponses qu'à des distributions.
 - => L'accusé de réception d'un lot sera également d'application pour les transferts de fichiers, et ce quel qu'en soit le protocole.
 - => A l'heure actuelle, seul l'accusé de réception par lot est disponible.
 - => Des informations complémentaires sur l'accusé de réception peuvent être obtenues dans la brochure "Principes du Mailbox et de l'accusé de réception".

Différence entre accusé de réception et réponse intermédiaire :



- => Un accusé de réception informe sur la bonne réception d'un lot (plus tard d'un message). Il est envoyé après que les compteurs du header aient été comparés avec le résultat du comptage effectué par l'organisme récepteur.
- => Une réponse intermédiaire va plus loin. Elle témoigne en outre du bon déroulement de contrôles internes et de l'insertion de l'enregistrement dans le mailbox de l'institution chargée de la phase suivante du flux.
- => Une nouvelle brochure sur les nouveaux flux réponses vient d'être rédigée. Veuillez donc vous y référer pour toute explication complémentaire sur les différentes réponses possibles (types de réponses et types de messages).

2.2.3. Le préfixe-distribution :

- => Il est utilisé pour **distribuer des informations** à destination d'autres institutions intéressées par les données fournies et ce, **sans attente d'un suivi**.

- => En d'autres termes, une distribution peut correspondre à :
 - a. des mutations,
 - b. des transmissions d'informations concernant des relevés, ...

- => A partir d'une soumission, la **BCSS génère** des messages dits de distribution; chacun de ces messages est destiné à une institution intéressée par les informations contenues dans la soumission.

- => La présence d'un suivi implique obligatoirement un dialogue soumission-réponse et non un préfixe distribution.

2.2.4. Rôle d'une institution donnée dans l'échange :

L'institution fournisseur est celle qui **délivre** les données. Ceci implique qu'elle intervient à des moments différents selon que l'on aura affaire à un type de flux ou à un autre.

L'exemple qui suit tente d'éclaircir ces propos :

Ex.: A -> BCSS -> B

- => Lors d'une demande d'informations, le fournisseur des données sera l'institution "B".

- => Par contre, dans le cas d'une transmission d'informations, ce sera l'institution "A".

Cette distinction se révélera prépondérante lorsqu'il s'agira d'étudier la valeur des données à insérer. En effet, le rôle de l'institution dans l'échange influence significativement le contenu du préfixe qu'elle est appelée à compléter ou à traiter.

Pour mieux comprendre les explications qui vont suivre, il importe de constamment se référer au rôle respectif de chaque institution participant à l'échange.

***III. EXEMPLES TYPES
D'UTILISATION DES
PREFIXES***

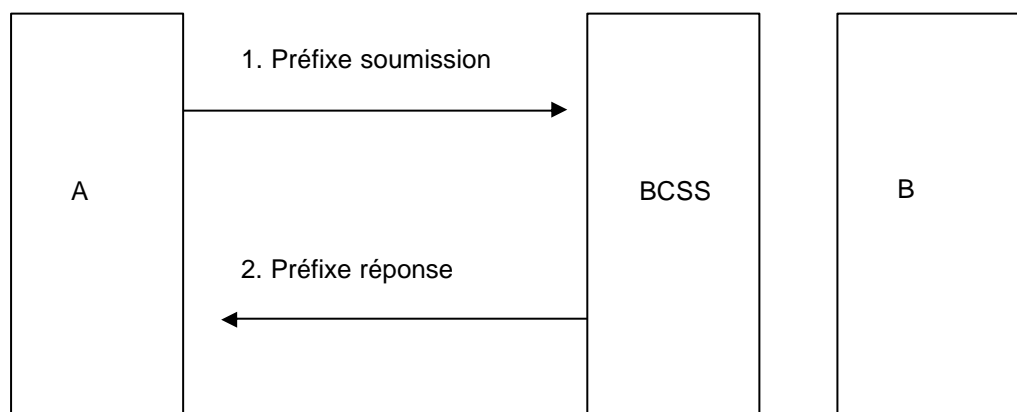
1- Demande d'informations émise par une institution,
les données seront fournies par *une* autre institution

1.1. Institutions en présence :

A = l'institution émettrice de la demande d'informations
BCSS = Banque Carrefour
B = l'institution fournisseur de données

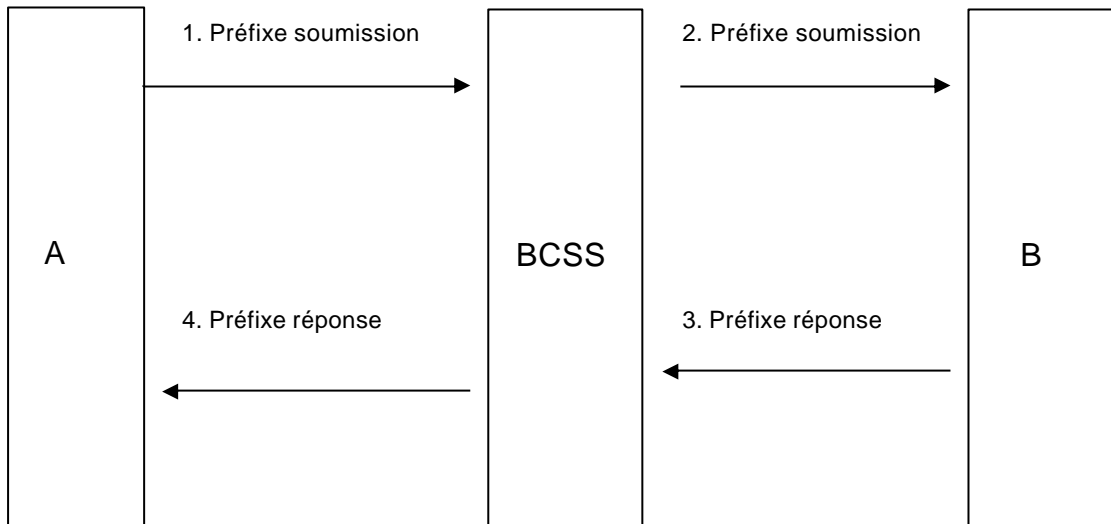
1.2. Description des étapes du flux :

a. Le flux s'arrête suite à une erreur constatée à la BCSS



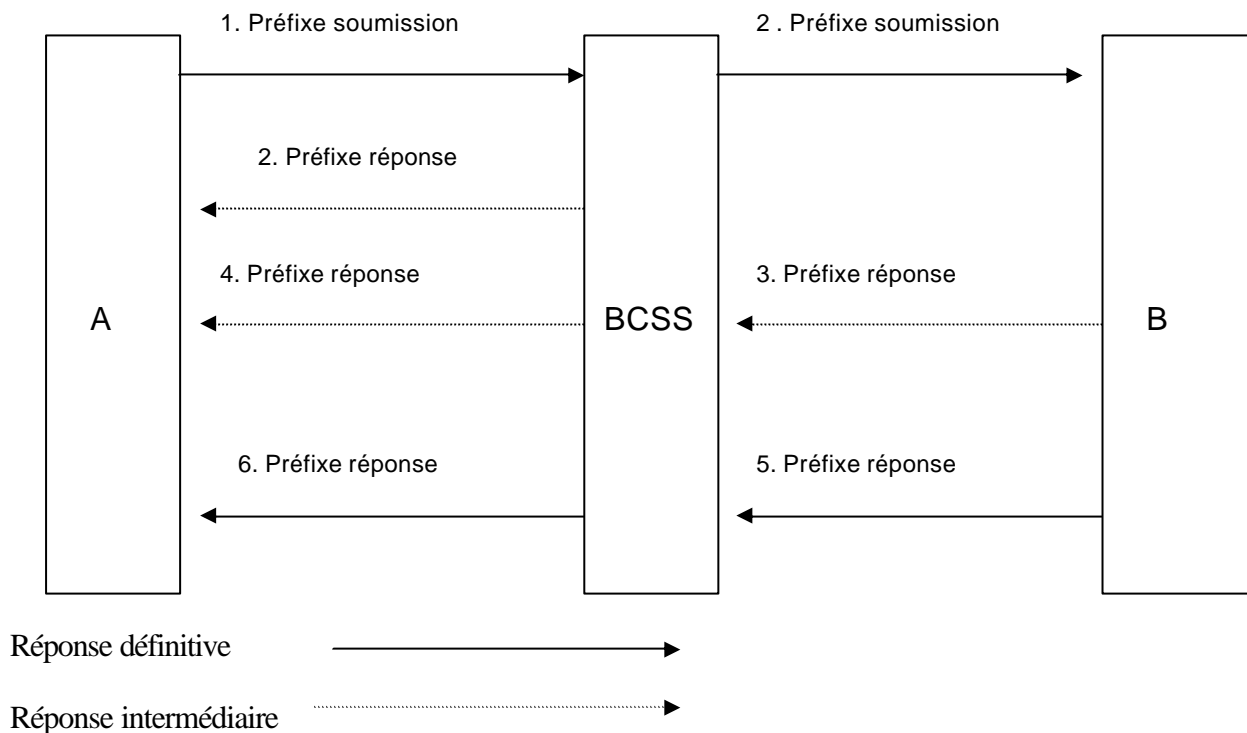
1. L'institution A émet la demande d'informations (Préfixe-soumission) vers la BCSS à destination d'une institution fournisseur des données souhaitées.
 2. Une erreur est constatée à la BCSS. Celle-ci renvoie l'enregistrement à l'institution "A" en lui signalant la nature de l'erreur .
- => Le flux est terminé.

b. Le flux se déroule complètement en ligne (pas de réponses intermédiaires) :



1. L'institution A émet la demande d'informations (Préfixe-soumission) vers la BCSS à destination d'une institution fournisseur des données souhaitées.
2. la BCSS émet la demande d'informations (Préfixe-soumission) à une institution B fournisseur des données demandées.
3. l'institution B émet la réponse (Préfixe- réponse) vers la BCSS à destination de l'institution demanderesse des informations. Il peut s'agir d'une réponse positive (réponse attendue) ou négative (message d'anomalies).
4. la BCSS transmet la réponse du fournisseur (Préfixe-réponse) à l'institution A demanderesse des informations ou émettrice de la demande initiale.

c. Le flux se déroule complètement ou partiellement en différé (des réponses intermédiaires sont prévues)



1. L'institution A émet la demande d'informations (Préfixe-soumission) vers la BCSS à destination d'une institution fournisseur des données souhaitées.
2. La BCSS signale, par le biais d'une réponse intermédiaire, que la question a été insérée dans le mailbox destiné à B.
- 2' la BCSS émet la demande d'informations (Préfixe-soumission) à une institution B fournisseur des données demandées.
3. L'institution fournisseur "B" signale, par le biais d'une réponse intermédiaire (préfixe réponse) que la soumission reçue a satisfait aux différents contrôles internes de cette institution.
4. La BCSS transmet cette même réponse intermédiaire à l'institution "A".
5. l'institution B émet la réponse (définitive) (Préfixe- réponse) vers la BCSS à destination de l'institution demanderesse des informations. Il peut s'agir d'une réponse positive (réponse attendue) ou négative (message d'anomalies).
6. la BCSS transmet la réponse du fournisseur (Préfixe-réponse) à l'institution A demanderesse des informations ou émettrice de la demande initiale.

Remarque :

Le schéma ci-dessus peut représenter un flux complètement ou partiellement différé. Si le flux commence en ligne, il deviendra différé dès l'émission de la première réponse intermédiaire.
 Les réponses suivantes seront toutes insérées dans les mailbox des organismes intervenant dans le flux.

1.3. Traitements qui suivent ce schéma :

- a. Les différentes consultations (**L**) lorsque la réponse est constituée d'**un seul bloc**, c.-à-d. qu'elle n'émane que d'un organisme et qu'en outre elle n'est pas scindée en plusieurs parties,
- b. Les différentes recherches phonétiques (**R**) lorsque la réponse est constituée d'**un seul bloc**, c.-à-d. qu'elle émane d'un seul organisme et qu'en outre elle n'est pas scindée en plusieurs parties,
- c. La consultation des historiques (**H**) lorsque la réponse est constituée d'**un seul bloc**, c.-à-d. qu'elle émane d'un seul organisme et qu'en outre elle n'est pas scindée en plusieurs parties.

1.4. Remarque :

Le flux avec l'institution "B" peut se réaliser en mode différé. La réponse à l'institution "A" sera dès lors transmise par l'intermédiaire de son mailbox.

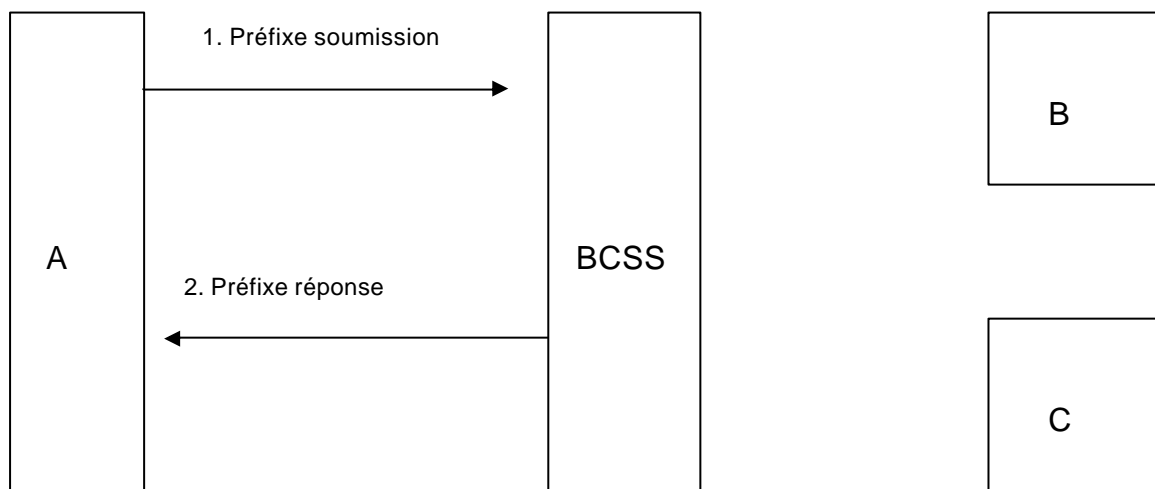
2 - Demande d'informations émise par une institution,
les données seront fournies par *plusieurs* autres institutions.

2.1. Institutions en présence :

A	=	l'institution émettrice de la demande d'informations
BCSS	=	Banque Carrefour
B et C	=	2 institutions, fournisseurs de données

2.2. Description des étapes de l'échange :

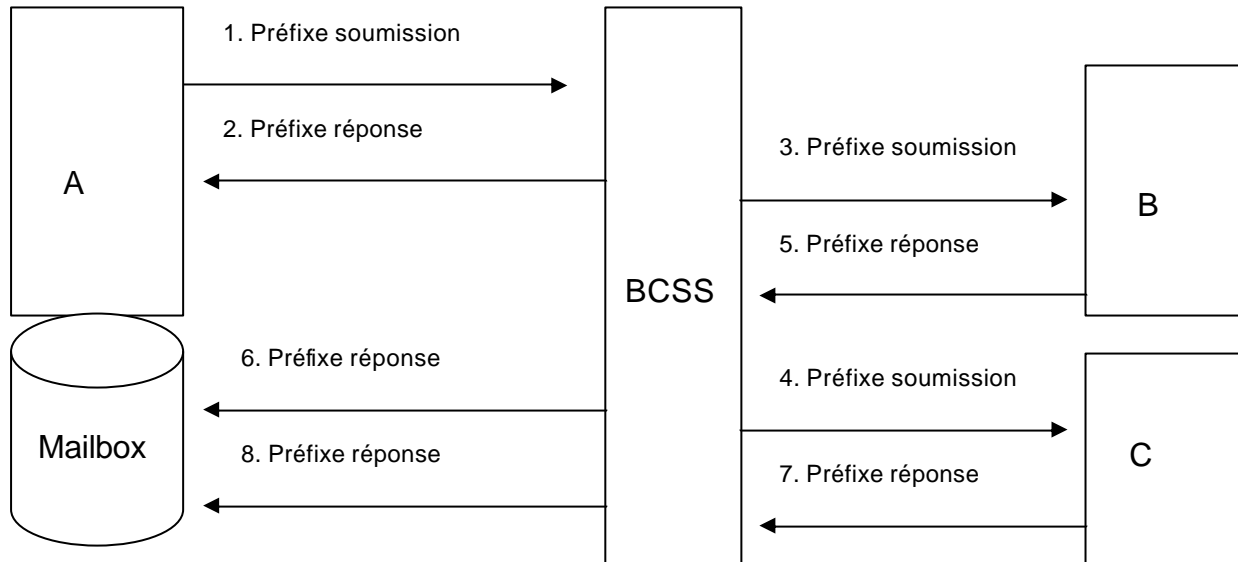
a. Le flux s'arrête suite à une erreur constatée à la BCSS :



1. l'institution A émet la demande d'informations (Préfixe-soumission) vers la BCSS à destination de plusieurs autres institutions.
 2. Une erreur est constatée à la BCSS. Celle-ci renvoie l'enregistrement à l'institution "A" en lui signalant la nature de l'erreur .
- ⇒ Le flux est terminé.

b. L'échange se déroule en mode différé : un flux suffit

FLUX N° 1



1. l'institution A émet la demande d'informations (Préfixe-soumission) vers la BCSS à destination de plusieurs autres institutions.
2. en cas d'acceptation de la soumission, la BCSS transmet une réponse (Préfixe-réponse) à l'institution A émettrice de la demande, spécifiant:
 - la référence interne de la BCSS identifiant cette soumission,
 - les secteurs et types d'institutions fournisseurs des informations demandées.
- 3 + 4. la BCSS émet la demande d'informations (Préfixe-soumission) à chacune des institutions fournisseurs des données demandées.
- 5 + 7. les institutions fournisseurs transmettent une à une leur réponse (Préfixe- réponse) vers la BCSS à destination de l'institution demanderesse des informations. Une réponse fournisseur peut être intermédiaire ou définitive (positive ou négative).
- 6 + 8 la BCSS transmet les réponses à l'institution "A" par mailbox (Préfixe- réponse).

2.3. Traitements qui suivent ce schéma :

- a. Les différentes consultations (**L**) et ce, lorsque les réponses émanent de plusieurs organismes ou qu'elles sont scindées en plusieurs parties,
- b. Les différentes recherches phonétiques (**R**) et ce, lorsque les réponses émanent de plusieurs organismes ou qu'elles sont scindées en plusieurs parties,
- c. La consultation des historiques (**H**) et ce, lorsque les réponses émanent de plusieurs organismes ou qu'elles sont scindées en plusieurs parties.

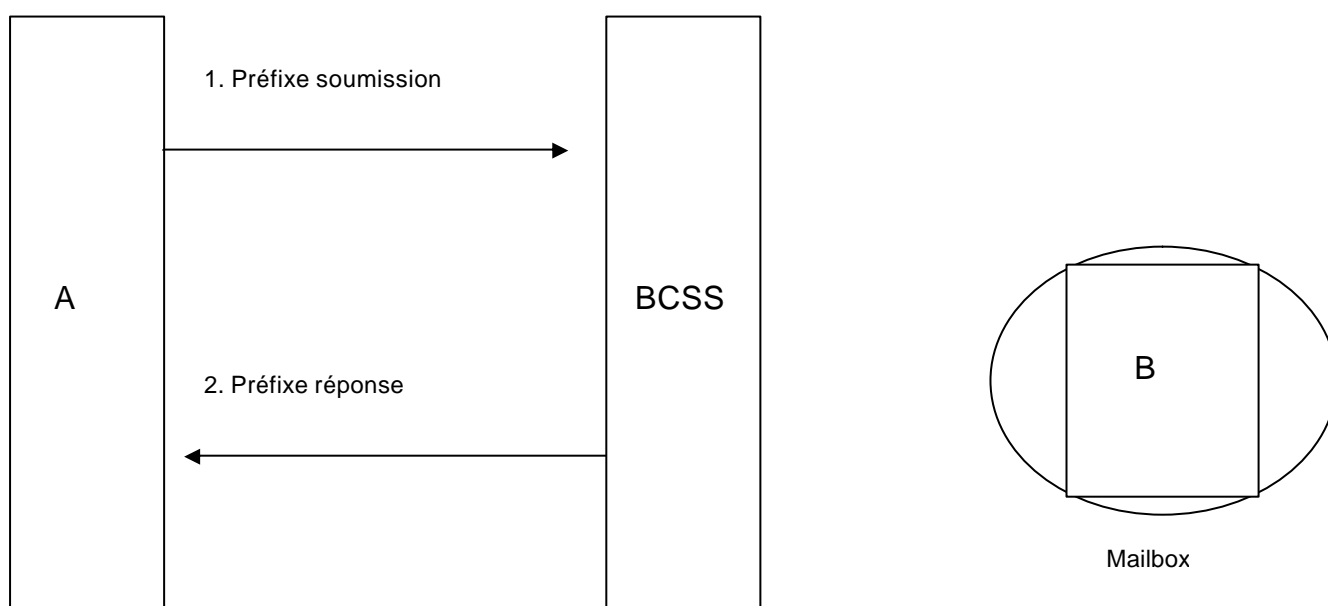
3- Demande en vue d'un transfert d'informations émise par une institution à destination d'autres institutions *sans contrôle* du suivi des informations émises.

3.1. Institutions en présence :

A = l'institution qui a émis la demande de transfert
BCSS = Banque Carrefour
B = des institutions destinataires

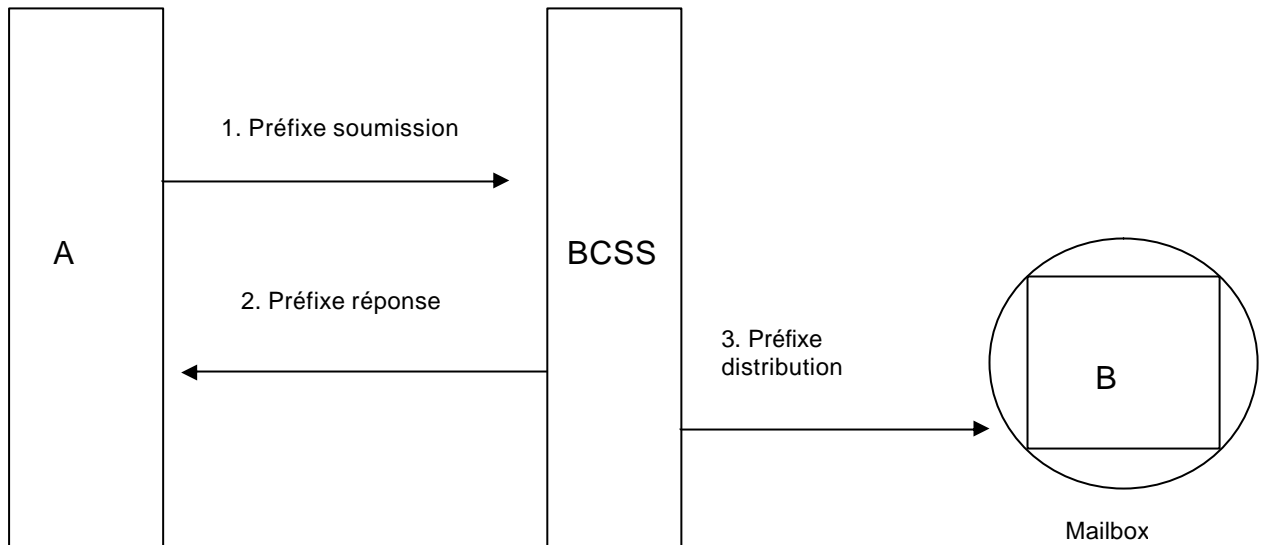
3.2. Description des étapes de l'échange :

a. Le flux s'arrête suite à une erreur constatée à la BCSS :



1. L'institution A émet la demande de transfert (Préfixe-soumission) vers la BCSS à destination d'une institution destinataire.
 2. Une erreur est constatée à la BCSS. Celle-ci renvoie l'enregistrement à l'institution "A" en lui signalant la nature de l'erreur .
- => Le flux est terminé.

b. L'échange va jusqu'à son terme :



1. L'institution A émet la demande de transfert (Préfixe-soumission) vers la BCSS à destination d'autres institutions.
2. la BCSS transmet systématiquement une réponse (Préfixe-réponse) à l'institution A émettrice de la soumission (ex. demande incorrecte, demande non autorisée à émettre, demande valide...)
En cas d'acceptation de la soumission, la distribution est réalisée.
3. la BCSS transmet les données fournies par l'institution A (Préfixe-distribution) aux institutions B intéressées par ces informations.

3.3. Traitement qui suit ce schéma :

Les mutations (**M**)

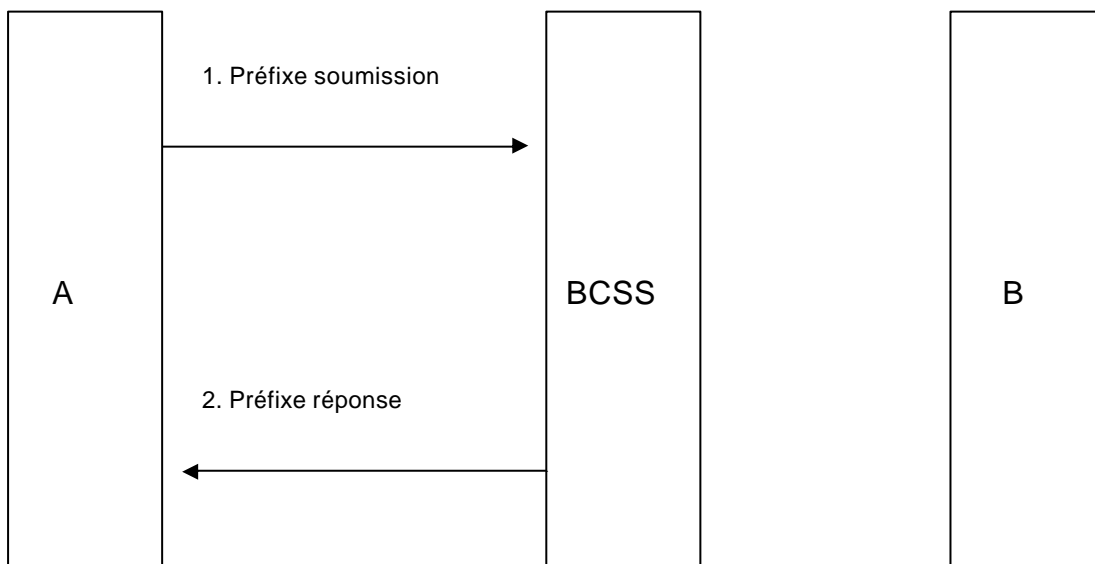
4- Demande en vue d'un transfert d'informations émise par une institution à destination d'une autre institution *avec* contrôle du suivi des informations émises.

4.1. Institutions en présence :

A = l'institution émettrice de la demande d'informations
BCSS = Banque Carrefour
B = l'institution fournisseur de données

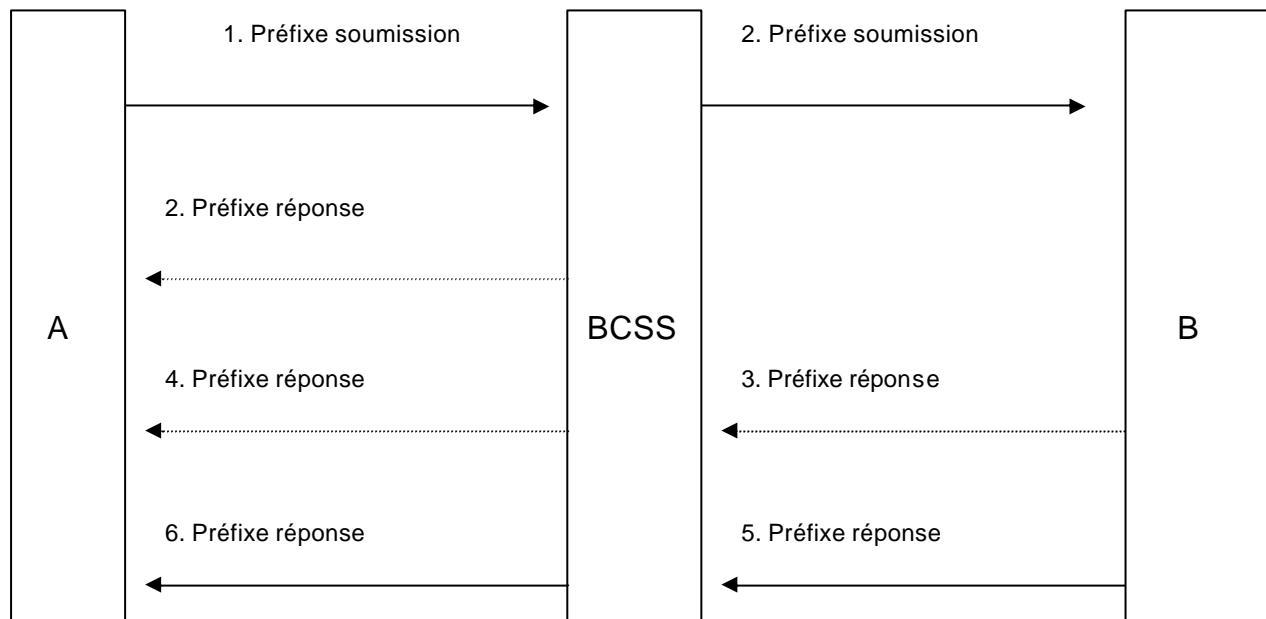
4.2. Description des étapes du flux :

a. Le flux s'arrête suite à une erreur constatée à la BCSS :



1. L'institution A émet la demande de transfert (Préfixe-soumission) vers la BCSS à destination d'une institution destinataire.
 2. Une erreur est constatée à la BCSS. Celle-ci renvoie l'enregistrement à l'institution "A" en lui signalant la nature de l'erreur.
- => Le flux est terminé.

b. Le flux se déroule complètement ou partiellement en différé (des réponses intermédiaires sont prévues) :



Réponse définitive —————>
Réponse intermédiaire>

1. L'institution A émet la demande de transfert (Préfixe-soumission) vers la BCSS à destination d'une institution destinataire.
2. La BCSS signale, par le biais d'une réponse intermédiaire, que la demande a été insérée dans le mailbox destiné à B.
- 2' la BCSS émet la demande de transfert (Préfixe-soumission) à une institution B destinataire des données transmises.
3. L'institution "B" signale, par le biais d'une réponse intermédiaire (Préfixe-réponse), que la soumission reçue a satisfait aux différents contrôles internes de cette institution.
4. La BCSS transmet cette même réponse intermédiaire à l'institution "A".
5. l'institution B émet la réponse (définitive) (Préfixe-réponse) vers la BCSS à destination de l'institution qui avait demandé le transfert. Il peut s'agir d'une réponse positive (réponse attendue) ou négative (message d'anomalies).
6. la BCSS transmet la réponse (Préfixe-réponse) du destinataire B à l'institution A fournisseur des informations ou émettrice de la demande initiale.

Remarque :

Le schéma ci-dessus représente un flux complètement ou partiellement différé. Si le flux commence en ligne, il deviendra différé dès l'émission de la première réponse intermédiaire.
Les réponses suivantes seront toutes insérées dans les mailbox des organismes intervenant dans le flux.

4.3. Traitements qui suivent ce schéma :

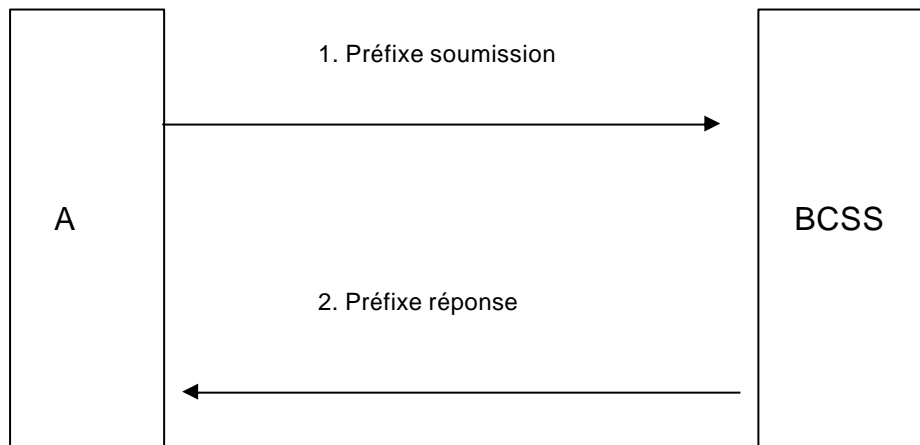
- a. Les transmissions de données (**Z**, **Q**),
- b. Les propositions de modifications (**P**)

5- Demande en vue d'un traitement à effectuer par la Banque Carrefour.

5.1. Institutions en présence :

A = l'institution émettrice de la demande d'informations
BCSS = Banque Carrefour

5.2. Description des étapes du flux:



1. l'institution A émet la demande en vue d'un traitement (Préfixe-soumission) à la BCSS qui est ici le destinataire.
2. la BCSS transmet sa réponse (Préfixe-réponse) à l'institution A émettrice de la demande.

Cette réponse indique soit la confirmation du bon aboutissement du traitement, soit les anomalies détectées.

5.3. Traitements qui suivent ce schéma :

- a. Les inscriptions dans le répertoire des références ou dans le registre des cartes SIS (**I**)
- b. Les modifications dans le répertoire des personnes (**U**)
- c. Les modifications dans les registres BCSS (**G**),
- d. Les consultations du répertoire des personnes (**L**)

6-	Tableau récapitulatif Répartition des types de données par type de traitement.
----	---

<u>TRAITEMENTS</u>		<u>Type d'utilisation du flux</u>
Consultation : réponse par une institution et en un bloc	L	<i>1</i>
Consultation : réponse par plusieurs institutions ou en plusieurs parties		<i>2</i>
Consultation des historiques : réponse par une institution et en un bloc	H	<i>1</i>
Consultation des historiques : réponse par plusieurs institutions ou en plusieurs parties		<i>2</i>
Inscriptions dans le répertoire des personnes	I	<i>5</i>
Modifications dans les registres BCSS	G	<i>5</i>
Modifications dans le répertoire des personnes	U	<i>5</i>
Mutations	M	<i>3</i>
Proposition de modification avec contrôle de suivi	P	<i>4</i>
Rech. phonétiques : réponse par une institution et en un bloc	R	<i>1</i>
Rech. phonétiques : réponse par plusieurs institutions ou en plusieurs parties		<i>2</i>
Transmission de données avec contrôle du suivi	Q, Z	<i>4</i>
Transmission de données sans contrôle du suivi	M	<i>3</i>

IV. LAYOUTS

Remarque préliminaire :

- Les zones numériques sont cadrées à droite et complétées à gauche par des zéros.
- Les zones alphanumériques sont cadrées à gauche et complétées à droite par des blancs.

PREFIXE BCSS - SOUMISSION

<i>PREFIXE - PARTIE RESEAU</i>				
CONSTANTE	Constante	4 pos a.n.	1	4
VERSION_PREFIXE	Version Préfixe (= A1)	2 pos a.n.	5	6
SECTEUR	Code Secteur	3 pos n.	7	9
TYPE_INSTITUTION	Code Type organisme	3 pos n.	10	12
REFERENCE_INTERNE_SECTEUR	Référence interne organisme	15 p. a.n	13	27
USER-ID	User-ID	11 pos. n.	28	38
TYPE_DEM	Type de la demande	3 pos a.n.	39	41
NISS	Niss	11 p. a.n.	42	52
<i>PREFIXE PARTIE FORMULAIRE</i>				
FORMULAIRE	Formulaire	4 pos a.n.	53	56
VARIANTE	Variante	4 pos a.n.	57	60
PARTIE_MESSAGE	Partie du message	5 pos a.n.	61	65
<i>PREFIXE PARTIE GESTION REPONSE</i>				
IDENTIFICATION_APPLICATION	Identification de l'application	8 pos a.n.	66	73
REFERENCE_INTERNE_REPONDEUR	Réf. interne du partenaire du dialogue qui répond	15 p. a.n	74	88
DATE_EMISSION_DEMANDE	Date/Heure d'émission de la soumission	10 p. a.n.	89	98
DELAI_REPONSE	Délai maximal d'obtention de la réponse	3 pos a.n.	99	101
ACTION_TIMEOUT	Action si DELAI_REPONSE est expiré	1 pos a.n.	102	102
REUSSITE_FLUX	Code indiquant la qualité du flux	1 pos a.n.	103	103
<i>PREFIXE - PARTIE REPERTOIRE</i>				
CODE_QUALITE	Code Qualité	3 pos a.n.	104	106
PHASE	Phase du dossier	2 pos a.n.	107	108
DEBUT_REPERTOIRE	Date de début du dossier dans répertoire	8 pos a.n.	109	116
FIN_REPERTOIRE	Date de fin du dossier dans répertoire	8 pos a.n.	117	124
DEBUT_MESSAGE	Date de début de validité du message	8 pos a.n.	125	132
FIN_MESSAGE	Date de fin de validité du message	8 pos a.n.	133	140
SECTEUR_FOURNISSEUR	Secteur auquel elle est destinée	3 pos a.n.	141	143
INSTITUTION_FOURNISSEUR	Type institution fournisseur	3 pos a.n.	144	146

PREFIXE BCSS - REPONSE

<i>PREFIXE - PARTIE RESEAU</i>				
CODE RETOUR RESEAU	Return code réseau	4 pos.n.	1	4
VERSION_PREFIXE	Version Préfixe	2 pos a.n.	5	6
SECTEUR	Code Secteur	3 pos. n.	7	9
TYPE_INSTITUTION	Code Type organisme	3 pos n.	10	12
REFERENCE_INTERNE_SECTEUR	Référence interne organisme	15 p. a.n.	13	27
USER-ID	User-ID	11 pos n.	28	38
TYPE_REP	Type de la réponse	3 pos a.n.	39	41
NISS	Niss	11 p. a.n.	42	52
CODE_RETOUR_BCSS	Return code application de la BCSS	6 pos a.n.	53	58
<i>PREFIXE PARTIE FORMULAIRE</i>				
FORMULAIRE	Formulaire	4 pos a.n.	59	62
VARIANTE	Variante	4 pos a.n.	63	66
PARTIE_MESSAGE	Partie du message	5 pos a.n.	67	71
<i>PREFIXE PARTIE GESTION REPONSE</i>				
IDENTIFICATION_APPLICATION	Référence Application	8 pos a.n.	72	79
REFERENCE_INTERNE_REPONDEUR	Réf. interne du partenaire du dialogue qui répond	15 p. a.n.	80	94
DATE_EMISSION_DEMANDE	Date/Heure de l'envoi de la soumission	10 p. a.n.	95	104
DATE_EMISSION_REPONSE	Date/heure de l'envoi de la réponse	10 p. a.n.	105	114
REUSSITE_FLUX	Code indiquant la qualité du flux	1 pos a.n.	115	115
<i>PREFIXE - PARTIE REPERTOIRE</i>				
CODE_QUALITE	Code Qualité	3 pos a.n.	116	118
PHASE	Phase du dossier	2 pos a.n.	119	120
DEBUT_REPERTOIRE	Date de début du dossier	8 pos a.n.	121	128
FIN_REPERTOIRE	Date de fin du dossier	8 pos a.n.	129	136
DEBUT_MESSAGE	Date de début de la période de consultation	8 pos a.n.	137	144
FIN_MESSAGE	Date de fin de la période de consultation	8 pos a.n.	145	152
SECTEUR_FOURNISSEUR	Secteur fournisseur des informations	3 pos a.n.	153	155
INSTITUTION_FOURNISSEUR	Type institution fournisseur	3 pos a.n.	156	158

PREFIXE BCSS - DISTRIBUTION

<i>PREFIXE - PARTIE RESEAU</i>				
CODE_RETOUR_RESEAU	Code retour réseau	4 pos n.	1	4
VERSION_PREFIXE	Version Préfixe	2 pos a.n.	5	6
SECTEUR	Code Secteur	3 pos. n.	7	9
TYPE_INSTITUTION	Code Type organisme	3 pos n.	10	12
REFERENCE_INTERNE_SECTEUR	Référence interne organisme	15 p. a.n.	13	27
USER-ID	User-ID	11 pos n.	28	38
TYPE_REP	Type de la réponse	3 pos a.n.	39	41
NISS	Niss	11 p. a.n.	42	52
CODE_RETOUR_BCSS	Return code application de la BCSS	6 pos a.n.	53	58
<i>PREFIXE PARTIE FORMULAIRE</i>				
FORMULAIRE	Formulaire	4 pos a.n.	59	62
VARIANTE	Variante	4 pos a.n.	63	66
PARTIE_MESSAGE	Partie du message	5 pos a.n.	67	71
<i>PREFIXE PARTIE GESTION REPONSE</i>				
IDENTIFICATION_APPLICATION	Référence Application	8 pos a.n.	72	79
REFERENCE_INTERNE_REPONDEUR	Réf. interne du partenaire du dialogue qui répond	15 p. a.n.	80	94
DATE_EMISSION_DEMANDE	Date/Heure de l'envoi de la soumission	10 p. a.n.	95	104
DATE_EMISSION_REPONSE	Date/heure de l'envoi de la réponse	10 p. a.n.	105	114
REUSSITE_FLUX	Code indiquant la qualité du flux	1 pos a.n.	115	115
<i>PREFIXE - PARTIE REPERTOIRE</i>				
CODE_QUALITE	Code Qualité	3 pos a.n.	116	118
PHASE	Phase du dossier	2 pos a.n.	119	120
DEBUT_REPERTOIRE	Date de début du dossier	8 pos a.n.	121	128
FIN_REPERTOIRE	Date de fin du dossier	8 pos a.n.	129	136
DEBUT_MESSAGE	Date de début de la période de consultation	8 pos a.n.	137	144
FIN_MESSAGE	Date de fin de la période de consultation	8 pos a.n.	145	152
SECTEUR_FOURNISSEUR	Secteur fournisseur des informations	3 pos a.n.	153	155
INSTITUTION_FOURNISSEUR	Type institution fournisseur	3 pos a.n.	156	158

V. DESCRIPTION DU CONTENU

5.1. Présentation succincte des différentes parties composant le nouveau préfixe:

=> Les préfixes (soumission, réponse, distribution et accusé réception) contiennent **4 parties**.

Ces parties sont les suivantes :

- "Réseau" relative à la transmission des messages,
- "Formulaire" liée à la teneur en données,
- "Gestion réponse" concernant la réception de réponses à des questions posées précédemment,
- "Répertoire" relative à l'applicatif des messages.

5.2. Quelle institution détermine le contenu des données ?

=> *Dans une soumission :*

- **1^{ère} étape :** **émission d'une soumission d'une institution vers la Banque Carrefour**
 - Les données spécifiées dans le préfixe sont pour la plupart relatives à l'institution émettrice de la requête initiale.
- **2^{ème} étape :** **émission d'une soumission de la Banque Carrefour vers une autre institution**
 - Les données spécifiées dans le préfixe sont pour la plupart définies par la Banque Carrefour de façon à ce que l'institution destinataire comprenne la soumission.

=> *Dans une réponse :*

- **1^{ère} étape :** **émission d'une réponse d'une institution fournisseur des données demandées, ou destinataire d'une soumission vers la Banque Carrefour**
 - Les données du préfixe réponse sont pour la plupart inchangées par rapport aux données du préfixe de la soumission correspondante. Certaines données sont cependant définies soit par le fournisseur, soit par le destinataire selon le type de flux.
- **2^{ème} étape :** **émission d'une réponse de la Banque Carrefour vers l'institution émettrice de la soumission originale**
 - Les données du préfixe réponse sont pour la plupart inchangées par rapport aux données du préfixe de la soumission correspondante.

=> *Dans une distribution :*

- Les données spécifiées dans le préfixe sont définies par la Banque Carrefour de façon que l'institution destinataire comprenne le message.

5.3. Différences fondamentales sur le plan du contenu entre types de préfixes :

En règle générale, on peut affirmer que le préfixe-soumission diffère quelque peu des 3 autres; ces derniers se caractérisant par un contenu relativement semblable.

Le but du présent point consiste à montrer les divergences les plus marquantes.

Propres au préfixe-soumission	Propres aux 2 autres préfixes
- la constante	- les codes retour
- le type de demande	- le type de réponse
- le délai réponse	- la date d'émission réponse
- la zone "action timeout"	

Dans un préfixe distribution, la zone référence interne répondeur reste toujours à blanc.

5.4. Indices pour aborder la description détaillée des données :

Pour chaque donnée, l'institution trouvera

- a. une définition,
- b. les types du nouveau préfixe dans lesquels elle apparaît,
- c. ses caractéristiques (statut, longueur),
- d. les différentes valeurs possibles,
- e. des commentaires éventuels sur son utilisation.

5.5. Traitements de référence dans les tableaux - codification :

Le contenu de la colonne à l'extrême gauche des tableaux désigne les traitements types auxquels on se réfère pour attribuer les différentes valeurs.

Les codes employés ont la signification suivante :

- L Consultation - demande d'Informations auprès d'un fournisseur de données = type de flux n° 1 (cfr. chapitre 3) ,
- Z Transmission d'informations avec suivi des données,
- M Transmission d'informations sans suivi des données (= mutations),
- I Demande de traitement à la BCSS (ex. : intégration).
- RJ Rejet par la BCSS

De ces tableaux sont exclus les réponses intermédiaires et les accusés de réception.

A. Partie Réseau

1. Constante :

a. Définition :

- a. zone permettant d'identifier une question ou soumission par rapport à des réponses ou distributions
- b. En mode en ligne, elle permet d'orienter la soumission ou la question vers l'environnement approprié pour le protocole X25.

b. Préfixes dans lesquels cette donnée apparaît :

- Cette donnée ("filler") apparaît **uniquement** dans le préfixe-*soumission*.
- Ce code permet donc de différencier le préfixe soumission des autres (réponse, distribution et accusé de réception).

c. Caractéristiques :

- zone obligatoire
- 4 pos.alphanumériques (Il doit au minimum y avoir une lettre parmi les 4 positions <-> la constante "0000" ne sera donc pas acceptée).

d. Différentes possibilités :

- | | | | |
|----|--------------|----|---|
| => | DSOR ou X25N | -> | vers l'environnement de production pour toute connexion utilisant le protocole X25, |
| => | TSOR | -> | vers l'environnement de test |
| => | LU62/U62N | -> | vers l'application en ligne de la BCSS (test ou production) .
L'environnement est externe à l'application. |

=> quelques exemples complémentaires parmi d'autres :

- > Tape : pour indiquer que les données sont véhiculées par bande magnétique.
- > FTAM : pour indiquer que les données sont véhiculées par file transfer.

e. Commentaires :

Cette donnée est toujours fonction de l'institution qui émet la soumission.

1 bis. Code retour réseau :

a. Définition :

- Donnée de contrôle faisant part, lorsqu'elle est différente de "0", d'une erreur qui est constatée à la Banque Carrefour aux niveaux suivants :
 - la sécurité,
 - l'échange,
 - la validation syntaxique,
 - le coordinateur,
 - le communication server.
- **Seule la Banque Carrefour** peut générer ce code.
- Si un organisme désire donner des détails concernant les anomalies détectées chez lui à une autre institution, il devra les faire figurer dans la partie données du message.

b. Préfixes dans lesquels cette donnée apparaît :

- Cette donnée apparaît **uniquement** dans les préfixes-réponse,-distribution et -accusé de réception.
- Comme la constante, ce code permet donc de différencier le préfixe soumission des autres (réponse, distribution et accusé de réception).

c. Caractéristiques :

- zone obligatoire (tant dans un préfixe réponse que dans un préfixe distribution)
- 4 pos. numériques
- Dans le cas où il n'y pas d'erreurs ou anomalies, le code sera mis à zéro ('0000').

d. Différentes possibilités :

- Ces codes font actuellement l'objet d'une adaptation. La nouvelle nomenclature sera prochainement transmise aux institutions.

2. Version préfixe :

a. Définition :

- **Etape** dans l'évolution du préfixe pendant laquelle la structure de ce dernier ne change pas.
- Une soumission et sa réponse sont toujours liées à une **même version** de préfixe.
Ce code permet de différencier, au niveau de leur layout, le présent préfixe de l'ancien ainsi que de ceux qui seront introduits à l'avenir.

b. Préfixes dans lesquels cette donnée apparaît :

- Cette donnée apparaît dans tous les types de préfixes.

c. Caractéristiques :

- zone obligatoire
- 2 pos. alphanumériques dont la 1^{ère} doit être une lettre

d. Différentes possibilités :

- => **A0** : = l'ancien préfixe avec des possibilités limitées
- => **A1** : = le nouveau préfixe

- => Ces préfixes pourront coexister de par leur layout.
D'autres préfixes particuliers (LATG...) existent également ; ils ne pourront pas coexister avec le nouveau préfixe.

e. Commentaires :

Quelle que soit l'institution qui génère cette donnée, la valeur de cette dernière équivalra toujours à "A1" et ce à la condition que le flux se déroule à l'aide du nouveau préfixe.

3. Secteur :

a. Définition :

- Ce code correspond à un régime, une branche ou une partie de branches de la Sécurité Sociale . La Banque Carrefour est elle aussi désignée par un code secteur spécifique.

b. Préfixes dans lesquels cette donnée apparaît :

- Cette donnée figure dans tous les types de préfixes.

c. Caractéristiques :

- zone obligatoire
- 3 pos.numériques

d. Différentes possibilités :

- Cfr liste des codes secteur

e. Commentaires :

Le code secteur désigne toujours le partenaire du dialogue qui a émis la soumission ou la distribution.

Il est donc restitué tel quel dans la réponse correspondant à la soumission émise.

4. Type institution :

a. Définition :

- Il arrive que l'on distingue plusieurs types institutions au sein d'un secteur. Un type institution est un ensemble d'institutions qui accomplissent des tâches identiques et qui, par conséquent, ont les mêmes besoins et disponibilités en informations.
- Une institution est une entité qui participe à l'échange de données sociales à caractère personnel.
ex.: secteur chômage :
 - > ONEm : => type "institution de contrôle"
 - > CAPAC et syndicats : => type : "organisme de paiement"

b. Préfixes dans lesquels cette donnée apparaît :

- Cette donnée est susceptible de figurer dans tous les types de préfixes.

c. Caractéristiques :

- zone obligatoire
- 3 pos.numériques

d. Différentes possibilités :

- de 000 à 999

e. Commentaires :

- 1° Dans une **soumission** émise par un **organisme autre que la BCSS**, il correspond au type d'**institution émetteur** du message.
- 2° Dans une **soumission** émise par la **Banque Carrefour**, il correspond au type de réseau, qui est le destinataire final du message.

=> **Le contenu de cette zone permet à l'institution qui gère un réseau secondaire de voir immédiatement si la soumission doit être traitée par elle ou par une institution du réseau secondaire. Elle peut alors agir en conséquence.**
- 3° Le préfixe-réponse reprend le code de la soumission tel quel.

5. Référence interne secteur :

a. Définition :

- Code propre à l'organisme émetteur qui permet d'*identifier une soumission* d'une manière univoque.
- Comme il se retrouve tel quel dans la réponse, il met l'organisme émetteur en mesure de *relier* la soumission à sa réponse.

b. Préfixes dans lesquels cette donnée apparaît :

- Cette donnée apparaît dans tous les types de préfixes.

c. Caractéristiques :

- zone obligatoire
- 15 pos. alphanumériques

d. Différentes possibilités :

- Il appartient à l'organisme émetteur de la soumission d'en déterminer le contenu.
- Vu sa fonction, il doit être *unique*.
- Sont proposés à titre d'exemple :

Ex : le numéro interne d'un dossier + un numéro de suite,
le terminal en mode en ligne suivi d'un compteur de messages
un numéro de suite pur et simple,...

e. Commentaires :

- Dans la réponse, le partenaire de l'échange doit restituer cette référence telle quelle.

6. User id :

a. Définition :

- ce code permet d'une part d'identifier un utilisateur (l'émetteur de la soumission) et, d'autre part, de contrôler que la soumission peut être formulée par ledit utilisateur.

b. Préfixes dans lesquels cette donnée apparaît :

- Cette donnée apparaît dans tous les types de préfixes.

c. Caractéristiques :

- zone obligatoire
- 11 pos.numériques

d. Différentes possibilités :

- Il correspond soit :
 - au NISS de la personne physique de l'institution qui émet la soumission (format AAMMJNNCC)
 - au code du programme qui génère la soumission.
Ce code est attribué par l'équipe sécurité de la Banque Carrefour en collaboration avec les organismes.

e. Commentaires :

Dans la réponse, le partenaire de l'échange doit restituer cette donnée telle quelle.

7. Type de demande :

a. Définition :

- Donnée qui informe sur le traitement à effectuer et qui en décrit sommairement certaines caractéristiques.

b. Préfixes dans lesquels cette donnée apparaît :

- Cette donnée n'apparaît que dans le préfixe-soumission.

c. Caractéristiques :

- zone obligatoire
- 3 pos.alphanumériques

d. Différentes possibilités :

- Cette donnée se compose des **trois** codes suivants :

1° le mode de traitement :

Q = QN_line = (l'inst. souhaite une réponse en mode en ligne)
D = Différé = (l'inst. souhaite une réponse en différé)

2° 0 = préfixe avec longueur fixe.

3° le type de traitement : voir annexe 1

Cette donnée, qui peut en fait désigner deux catégories de traitement, est codifiée à l'aide des éléments suivants :

=> **une lettre** en cas de traitement fonctionnel de données,
Ex : L = consultation

=> **un chiffre** en cas d'une opération technique en vue de la gestion de transfert de mailbox

-> "1" : si l'institution demande à la BCSS de lui envoyer le contenu du mailbox,

-> "2" : si l'institution demande à la BCSS de réceptionner le contenu du mailbox.

Remarque :

Chacune de ces 3 positions doit être **complétée**.

f. Commentaires :

C'est l'institution qui émet la soumission qui détermine la valeur de cette donnée.

7bis. Type de réponse :

a. Définition :

- Donnée qui informe d'une part sur la nature de la réponse (finale ou intermédiaire) et, d'autre part, sur le mode et le traitement effectué.

b. Préfixes dans lesquels cette donnée apparaît :

- Cette donnée apparaît dans tous les préfixes à l'exception de la soumission.

c. Caractéristiques :

- zone obligatoire
- 3 pos.alphanumériques

d. Différentes possibilités :

- Cette donnée se compose des **trois** codes suivants :

1° le mode de traitement :

F = _ réponse finale

I = _ réponse intermédiaire

2° 0 = préfixe avec longueur fixe.

3° le type de traitement : voir annexe 1

Cette donnée, qui peut en fait désigner deux catégories de traitement, est codifiée à l'aide des éléments suivants :

=> **une lettre** en cas de traitement fonctionnel de données,
Ex : L = consultation

=> **un chiffre** en cas d'une opération technique en vue de la gestion de transfert de mailbox

-> "1" : si l'institution demande à la BCSS de lui envoyer le contenu du mailbox,

-> "2" : si l'institution demande à la BCSS de réceptionner le contenu du mailbox.

Remarque :

Chacune de ces 3 positions doit être *complétée*.

e. Commentaires :

C'est l'institution qui émet la réponse qui détermine la valeur de cette donnée.

8. NISS :

a. Définition :

- Clef d'identification unique par **assuré social**, employée dans toute la sécurité sociale belge.
- Cet identifiant est nécessaire pour pouvoir retrouver une même personne dans toute la sécurité sociale, quelle que soit la qualité qu'elle a dans les différents dossiers.

Remarque :

Il existe une différence fondamentale entre la présente zone, qui désigne l'assuré social à propos duquel les données sont échangées, et le User ID qui, lui, identifie l'utilisateur d'une application.

b. Préfixes dans lesquels cette donnée apparaît :

- Cette donnée est susceptible de figurer dans tous les types de préfixes.

c. Caractéristiques :

- Zone obligatoire sauf dans les cas suivants :
 - ceux dont le but est justement d'aboutir à cette donnée (ex. recherche phonétique R),
 - ceux qui impliquent des agents sociaux non identifiés par un NISS (consultation du répertoire des employeurs),
 - tout flux où la possibilité ou l'obligation de ne pas compléter cette zone est exceptionnellement prévue notamment dans le cas où le message est envoyé à l'extérieur du réseau de la BCSS (exemple : cotisation spéciale).
- 11 pos.numériques

d. Différentes possibilités : ☞ *codification valable pour tous : AAMMJJNNCC*

- **Numéro du Registre National**

AA : Année

MM : Mois

JJ : Jour

NNN : Numérateur (000 à 999)

pair si sexe est féminin

impair si sexe est masculin

CC : Check digit

- **Numéro du Registre BIS**

- Dans le cas où le sexe est connu lors de l'attribution:

AA : Année

MM : Mois+40

JJ : Jour ou Jour+chiffre

NNN : Numérateur (000 à 999)

pair si sexe est féminin

impair si sexe est masculin

CC : Check digit

- Dans le cas où le sexe n'est pas connu lors de l'attribution :

AA : Année

MM : Mois+20

JJ : Jour ou Jour+chiffre

NNN : Numérateur (000 à 999)

CC : Check digit

- **Numéro du Registre TER**

AA : Année

MM : Mois+60

JJ : = numéro d'ordre --> de "00" à "99"

NNN : Numérateur (000 à 999)

CC : Check digit

Remarque :

1° Une fois attribué, tout numéro bis (M + 20 ou + 40) ne peut plus être modifié (par exemple : en cas de changement de date de naissance ou de sexe) . Cela n'empêche qu'il peut être remplacé par un autre numéro bis avec lequel il faisait double emploi ou par un numéro national.

2° Signification des positions "AAMMJJ"

- Dans le cas des numéros nationaux et des numéros Bis, ces positions sont déterminées par rapport à la date de naissance de l'assuré social.
- Par contre, elles correspondent à la date de création d'un numéro ter.

e. Commentaires :

- Le NISS de la soumission originale est maintenu tout au long du flux.
- En cas de recherche phonétique, le NISS du préfixe reste à blanc tout au long de l'échange.
En cas de recherche fructueuse, le NISS sera inséré dans la partie "données" du message

8. Code retour BCSS:

a. Définition :

- Code qui renseigne sur l'anomalie ou l'erreur détectée lors d'un traitement à la Banque Carrefour.
L'erreur ou l'anomalie constatée porte toujours sur le préfixe de la soumission (problèmes au niveau du répertoire des références = variante, formulaire, phase , etc...) .

Remarque :

- Une erreur ou une anomalie détectée au niveau de la partie "données" de la soumission donne également lieu à l'émission d'un ou de plusieurs codes retour. Ce dernier figure cependant dans le message "N001" qui se situe dans la partie "données" de la réponse ou de la distribution.

b. Préfixes dans lesquels cette donnée apparaît :

- Cette donnée figure dans tous les types de préfixes à l'exception de la soumission.

c. Caractéristiques :

- zone obligatoire
- 6 pos.alphanumériques
- Dans le cas où il n'y pas d'erreurs ou anomalies constatées par la BCSS, le code sera mis à zéro ('000000').

d. Différentes possibilités :

- voir codes retour BCSS.

B. Partie Formulaire

1. Formulaire :

a. Définition :

- **Ensemble de données** regroupées logiquement en vue de la réalisation d'une **fonctionnalité spécifique de la sécurité sociale** concernant le plus souvent une personne physique ou morale.
- Sa codification et son layout sont définis par la BCSS en collaboration avec le fournisseur des données de façon **normalisée**.
- Un formulaire peut être demandé par plusieurs institutions. Et une institution peut traiter plusieurs formulaires.
- Les formulaires correspondant aux anciens TI (types d'information) devront être standardisés et subir une nouvelle codification. Cette standardisation ne limite pas ses effets au préfixe. Le format de la partie "données" s'en trouvera profondément modifié (passage du format "clair" à l'"EDIFACT" ou à l'"Inhouse File normalisé").
- La définition du formulaire ne connaît qu'une exception ; l'accusé de réception d'un mailbox. Dans cet enregistrement, le formulaire a toujours une valeur standard normalisée ("N003").

b. Préfixes dans lesquels cette donnée apparaît :

- Cette donnée apparaît dans tous les types de préfixes

c. Caractéristiques :

- zone obligatoire
- 4 pos. alphanumériques

d. Différentes possibilités :

- A l'heure actuelle, la zone "formulaire " peut être complétée à l'aide de l'une des données suivantes :
 - *un code Formulaire* composé d'une lettre alphabétique suivie de 3 positions numériques,
 - *un code TI* composé de 3 positions numériques suivies d'une lettre alphabétique.
- La structure du code est déterminée d'une manière telle qu'elle permettra de distinguer aisément le nouveau formulaire de l'ancien "TI" (type d'information) .
- "N003" dans l'accusé de réception d'un mailbox.

2. Variante :

a. Définition :

- La variante d'un formulaire se définit comme étant un subset d'un formulaire :
 - Une variante correspond à un masque ou une vue sur un formulaire ne reprenant que certains types de données du formulaire original complet.
L'identification des formulaires et ses variantes sera effectuée par la Banque Carrefour en collaboration avec chaque *secteur demandeur ou destinataire des données*.
 - Dans un message réponse, une variante renseigne sur le contenu de la partie données:
 - si elle est identique à celle de la soumission, le message apporte la réponse attendue,
 - dans le cas inverse, elle annonce une partie données spécifique (ex.: message N001).

b. Préfixes dans lesquels cette donnée apparaît :

- Cette donnée est susceptible de figurer dans tous les types de préfixes

c. Caractéristiques :

- zone optionnelle
- 4 pos. alphanumériques ou à blanc

d. Différentes possibilités :

- Variante d'un formulaire :
 - valeur numérique de "0000" à "9999"

- Valeur normalisée correspondant à un code formulaire suivant :
 - N000 pas de partie données
 - N001 message N001
 - X001 message X001

e. Commentaires :

Règles générales :

® à l'origine du flux :

- L'institution émettrice de la soumission originale insère une variante qui sera maintenue tout au long du flux. Cette variante est utilisée par tous les intervenants.

- L'institution émettrice de la soumission originale n'insère aucune variante. Cette donnée est alors introduite par la BCSS et maintenue tout au long du flux.
 - Remarque : → Si l'institution émettrice de la soumission originale insère une variante erronée, la BCSS renvoie une réponse négative. Le flux est alors interrompu.
 - La présente remarque ne vaut pas pour les mutations.
- dans une réponse qui apporte les informations attendues :
 - l'institution en question (y compris la BCSS) reprend la variante de la soumission.
- dans un autre type de réponse :
 - l'institution en question (y compris la BCSS) introduit la valeur normalisée ad hoc

3. Partie message :

a. Définition :

- Cette zone indique à l'institution émettrice de la soumission originale la référence ou la séquence d'une partie de réponse réceptionnée par la Banque Carrefour.

Cette référence ou cette séquence renseigne plus particulièrement sur la longueur de la partie de réponse reçue.

b. Préfixes dans lesquels cette donnée apparaît :

- Cette donnée est susceptible de figurer tant dans une soumission que dans une réponse mais uniquement dans le cadre d'une demande de réponse stockée à la BCSS.

c. Caractéristiques :

- zone optionnelle
- 5 pos. alphanumériques ou à blanc

C. Partie Gestion réponse

1. Identification application :

Cette zone n'est pas utilisée.

2. Référence interne répondeur :

a. Définition :

- Référence unique générée par tout organisme répondeur qui désigne de façon univoque la réponse (excepté les parties de réponse) afférente à une soumission émise.
- Elle est spécifiée **dans la réponse** afférente à cette soumission.
- En cas de réponse de la BCSS, il s'agit évidemment de la référence interne de cette institution.

b. Préfixes dans lesquels cette donnée apparaît :

- Cette donnée n'apparaît que **dans le préfixe-réponse**.
- Elle est à blanc dans le préfixe-distribution, ce qui permet de distinguer le préfixe réponse du préfixe distribution.

c. Caractéristiques :

- zone optionnelle
- 15 pos. alphanumériques ou à blanc

d. Commentaires :

- La référence interne répondeur concerne toutes les soumissions, y compris celles émanant de la BCSS.
- Sa valeur est toujours attribuée par l'organisme répondeur.
- Tous les organismes répondeurs, y compris la BCSS, doivent la compléter.

3. Date émission demande :

a. Définition :

- Date et heure (en heures/minutes) de l'*envoi* d'une *soumission* . Il s'agit d'une donnée de contrôle que toute institution émettrice (y compris la Banque Carrefour) peut utiliser.

b. Préfixes dans lesquels cette donnée apparaît :

- Cette donnée est susceptible de figurer dans tous les types de préfixes.

c. Caractéristiques :

- zone optionnelle
- 10 pos.numériques ou à blanc

d. Contenu :

- AAMMJJhhmm

e. Commentaires :

- L'organisme répondeur reprend cette donnée telle quelle.
- Il dispose d'une autre zone pour communiquer la date d'envoi de sa réponse (date d'envoi réponse).
- Dans une distribution, elle précise le moment du traitement à la BCSS.

4. Délai réponse :

a. Définition :

- Délai d'attente maximal dans lequel l'institution "demanderesse", y compris la BCSS, désire la réponse.

b. Préfixes dans lesquels cette donnée apparaît :

- Cette donnée ne figure que dans une soumission.

c. Caractéristiques :

- zone optionnelle
- 3 pos. alphanumériques ou à blanc

d. Différentes possibilités :

- cette zone comprend :
 - une lettre exprimant le type de l'unité, auquel peut correspondre une des valeurs suivantes : A = Année, O = Mois, J = Jour calendrier, H = Heure, M = Minute.
 - deux chiffres spécifiant l'unité.

Ex : M 03 = 3 minutes (= > valeur par défaut).

e. Commentaires :

- Le délai se calcule différemment selon que la donnée est émise par l'institution émettrice de la soumission originale ("A) ou la BCSS.
 - Emission par "A":
Le délai court à partir de la **réception** de la soumission par la BCSS jusqu'à l'**obtention** par cette même institution de la réponse définitive correspondante.
 - Emission par la BCSS :
Le délai court à partir de l'**envoi** de la soumission par la BCSS jusqu'à l'**obtention** par cette même institution de la réponse définitive correspondante.

5. Action timeout :

a. Définition :

- Zone, spécifiée dans une soumission, qui définit l'**action** à prendre si le **délai** prévu pour la réponse **expire**.

b. Préfixes dans lesquels cette donnée apparaît :

- Cette donnée ne figure que dans une soumission.

c. Caractéristiques :

- zone optionnelle
- 1 pos. alphanumérique

d. Différentes possibilités :

- 2 réactions sont alors possibles. Elles sont toutes deux spécifiées de la manière suivante :
 - => il convient de supprimer la soumission et ainsi de ne plus transmettre les réponses y afférentes .
 - ☞ code "**S**"
 - => L'institution émettrice de la soumission originale demande de mettre la soumission en attente de traitement en vue de transmettre la réponse en différé via le mailbox.
 - ☞ code "**M**"
 - ou **à blanc** = valeur par défaut
- Dans les deux cas, un message réponse sera transmis à l'institution émettrice de la requête avec mention de l'expiration du délai et de l'action prise.

6. Date émission réponse :

a. Définition :

- Date et l'heure de l'envoi de la réponse :
 - 1- de l'institution fournisseur ou du destinataire (en cas de transmission de données avec suivi) vers la Banque Carrefour,
 - 2- de la Banque Carrefour vers l'institution émettrice de la soumission originale.
- Lors d'une demande d'informations, cette donnée correspond au moment où les données demandées sont extraites de la Banque de données du fournisseur.

b. Préfixes dans lesquels cette donnée apparaît :

- Cette donnée figure dans tous les types de préfixes à l'exception de la soumission.

c. Caractéristiques :

- zone optionnelle
- 10 pos.numériques ou à blanc

d. Contenu :

- AAMMJJhhmm

e. Commentaires :

- Lors d'une distribution, l'heure de la réponse à "A" et celle de la distribution vers "B" seront bien évidemment différentes.

7. Réussite flux :

a. Définition :

- Code qui informe sur l'orientation. En outre, il varie selon qu'il s'agit d'une part d'une soumission ou d'une distribution et, d'autre part, d'une réponse.
 - => Dans une **réponse**, il rend principalement compte du résultat du traitement en signalant soit le bon déroulement du traitement, soit la **présence** éventuelle d'une anomalie dans la réponse à transmettre à l'organisme demandeur (émetteur de la soumission initiale)
 - => Dans une **soumission ou une distribution**, il renseigne plutôt sur la **nature ou la qualité du contenu** de l'enregistrement véhiculé. Ainsi, cette zone permet de guider l'organisme répondeur ou destinataire lorsqu'il devra traiter les données transmises.
- Il a, tant pour la Banque Carrefour et que pour l'organisme tiers, une valeur statistique non négligeable.

b. Préfixes dans lesquels cette donnée apparaît :

- Cette donnée est susceptible de figurer dans tous les types de préfixes.

c. Caractéristiques :

- zone optionnelle
- 1 pos. alphanumérique ou à blanc

d. Différentes possibilités :

- Les codes "réussite flux" seront désignés par une lettre dans le préfixe-réponse et par un chiffre dans les autres .

- La liste complète à ce jour de ces codes figure en annexe .

-

Ceux que vous trouvez ci-dessous ont uniquement pour objectif de montrer la différence entre les deux types envisagés dans la définition :

➤ Préfixe-réponse :

- H = attestation envoyée à l'institution destinataire (celle du réseau secondaire),

➤ Préfixes -soumission et -distribution :

- 1 = attestation rectificative.

D. Partie répertoire

1. Code qualité :

a. Définition :

- Code qui désigne des dossiers pour lesquels, dans le cadre d'**échanges d'informations** par le biais du réseau de la BCSS, les besoins et les disponibilités en données sont similaires. **Dès lors, une distinction entre qualités gérées au sein d'un secteur n'est nécessaire que dans la mesure où il y a une différence relevante entre les besoins et les disponibilités de données.**
- Plus que la situation juridique de l'assuré social, c'est l'**ensemble des données** nécessaires à la gestion des dossiers qu'une institution doit prendre en compte lorsqu'elle formule une proposition de codes qualité à destination de la BCSS.
Ex : Sur le plan des données nécessaires pour gérer le dossier d'un chômeur partiel et celui d'un chômeur complet, il n'y a pas de différence fondamentale ou relevante. Dès lors, bien que leurs statuts juridiques soient différents, un seul code qualité désignera ces deux assurés sociaux.
- Les codes qualité sont déterminés **par secteur** en concertation avec la Banque Carrefour.

b. Préfixes dans lesquels cette donnée apparaît :

- Cette donnée est susceptible de figurer dans tous les types de préfixes.

c. Caractéristiques :

- zone obligatoire, sauf pour les traitements ne passant pas par le répertoire des personnes.
- 3 pos. numériques ou à blanc

d. Différentes possibilités :

- de 000 à 899 ; 902 ou 903 (en cas de 607M)

e. Commentaires :

- La BCSS ne possède évidemment aucun code qualité propre. Dès lors, elle introduit systématiquement le code qualité de l'institution avec laquelle elle dialogue.
- Les autres institutions utilisent toujours leur propres codes qualité. Ceux-ci sont nécessaires lors du passage du flux par les répertoires des références et des personnes.

2. Phase :

a. Définition :

- La subdivision de codes qualité en phases répond à l'évolution des besoins et des disponibilités d'informations durant le traitement d'un dossier, au sein d'un secteur.
Ex.: phase 1 : dossier intégré, mais encore à traiter par le secteur,
phase 2 : dossier indemnisable.
- Ce code phase pourrait être utile pour déterminer la variante du formulaire qui doit être accordée.

b. Préfixes dans lesquels cette donnée apparaît :

- Cette donnée est susceptible de figurer dans tous les types de préfixes.

c. Caractéristiques :

- zone optionnelle
- 2 pos. numériques ou à blanc

d. Différentes possibilités :

- de 00 à 99

e. Commentaires :

- La BCSS ne possède évidemment aucun code phase propre. Lorsqu'il y a lieu, elle introduit le code phase de l'institution avec laquelle elle dialogue.
- Les autres institutions utilisent toujours leur propres codes phase. Ceux-ci sont nécessaires lors du passage du flux par les répertoires des personnes et des références.

3. Date début répertoire :

a. Définition :

- Date qui indique le début de la période pendant laquelle un organisme dispose d'un dossier pour un NISS.
- Une période dans son ensemble donne lieu, moyennant certaines conditions (cfr point "e"), à une ligne distincte dans le répertoire des personnes.

b. Préfixes dans lesquels cette donnée apparaît :

- Cette donnée est susceptible de figurer dans tous les types de préfixes.

c. Caractéristiques :

- zone optionnelle (obligatoire si l'on passe par le répertoire des personnes et si l'on a affaire au code qualité 903 ou à un autre dont la valeur est comprise entre 001 et 899).
- 8 pos. alphanumériques ou à blanc

d. Contenu :

- AAAAMMJJ (année-mois-jour)

e. Commentaires :

- C'est la date de l'institution qui dialogue avec la BCSS qui est systématiquement reprise.

f. Utilisation de périodes (date de début + de fin):

- Lorsqu'une institution demande d'introduire une nouvelle période, 3 situations peuvent se présenter :
 - Pour des codes qualité et phase donnés, aucune ligne ne figurait dans le répertoire des personnes. La nouvelle ligne est alors intégrée.
☞ résultat : 1 ligne
 - Pour des codes qualité et phase donnés, un ligne existait déjà. La nouvelle et l'ancienne période se suivent immédiatement .
Aucune nouvelle ligne n'est créée, les 2 lignes sont fusionnées.
☞ résultat : 1 ligne
 - Pour des codes qualité et phase donnés, un ligne existait déjà. La nouvelle et l'ancienne période ne se suivent pas immédiatement .
Une nouvelle ligne, se rapportant à la nouvelle période est créée. L'ancienne ligne demeure telle quelle.
☞ résultat : 2 lignes.

4. Date fin répertoire :

a. Définition :

- Date qui indique quand se termine la période pendant laquelle un organisme gère un dossier pour un NISS.
Une période dans son ensemble donne lieu, moyennant certaines conditions (cfr point "e"), à une ligne distincte dans le répertoire des personnes.

b. Préfixes dans lesquels cette donnée apparaît :

- Cette donnée est susceptible de figurer dans tous les types de préfixes.

c. Caractéristiques :

- zone optionnelle .
- 8 pos. alphanumériques ou à blanc
- Lorsqu'elle reste à blanc, la fin de la période en cours n'est pas définie.

d. Contenu :

- AAAAMMJJ (année-mois-jour)

e. Commentaires :

- C'est la date de l'institution qui dialogue avec la BCSS qui est systématiquement reprise.

g. Utilisation de périodes (date de début + de fin):

- Cfr date de début de répertoire (voir page précédente).

5. Date début message :

a. Définition :

- Date qui indique quand commence la période sur laquelle portent les données contenues dans le message.

- Il arrive que cette date précède la date d'ouverture du dossier de l'assuré social auprès de l'organisme en question.
Il est ainsi possible à l'organisme d'accéder à des données relatives à une **période de référence** antérieure à l'inscription de l'assuré social.

Cette possibilité est liée à une autorisation préalable du Comité sectoriel de la sécurité sociale.

b. Préfixes dans lesquels cette donnée apparaît :

- Cette donnée est susceptible de figurer dans tous les types de préfixes.

c. Caractéristiques :

- zone optionnelle
- 8 pos. alphanumériques ou à blanc

d. Contenu :

- AAAAMMJJ (année-mois-jour)

e. Commentaires :

- Types de traitements L et Z :
 - => Lorsque la BCSS transmet une soumission à "B", elle reprend la période (dates de début + de fin) du message de la soumission originale .

6. Date fin message :

a. Définition :

- Date qui indique quand se termine la période sur laquelle portent les données contenues dans le message.

b. Préfixes dans lesquels cette donnée apparaît :

- Cette donnée est susceptible de figurer dans tous les types de préfixes.

c. Caractéristiques :

- zone optionnelle
- 8 pos.alphanumériques ou à blanc

d. Contenu :

- AAAAMMJJ (année-mois-jour)

e. Commentaires :

- Types de traitements L et Z :
 - => Lorsque la BCSS transmet une soumission à "B", elle reprend la période (dates de début + de fin) du message de la soumission originale .

7. Secteur fournisseur :

a. Définition :

- Code qui désigne le secteur fournisseur de données, dans le cas d'une demande d'informations, ou le destinataire lors d'une transmission de données .

b. Préfixes dans lesquels cette donnée apparaît :

- Cette donnée est susceptible de figurer dans tous les types de préfixes.

c. Caractéristiques :

- zone optionnelle
- 3 pos. numériques ou à blanc

d. Contenu :

- de 000 à 999

e. Commentaires :

=> **Que désigne ce code ?**

- dans une soumission par un organisme autre que la BCSS.
 - dans une demande d'informations, il désigne le fournisseur des données,
 - dans une demande de transfert, il désigne le destinataire des données.
- dans une soumission par la BCSS.
 - il désigne toujours l'émetteur de la soumission originale.

=> **Comment l'émetteur de la soumission peut-il compléter cette zone ?**

- Principes généraux :
 - Si l'émetteur de la soumission originale complète cette zone, l'enregistrement sera transmis au secteur expressément désigné.
 - Si l'émetteur de la soumission originale ne complète pas cette zone, la BCSS transmet l'enregistrement à tous les fournisseurs intéressés.
- Utilisation dans la pratique.
 - Il n'y a qu'un fournisseur ou un destinataire.
 - Que l'émetteur complète ou non cette zone, l'enregistrement arrivera à destination.
 - Il y a plusieurs fournisseurs ou destinataires.
 - Si l'émetteur de la soumission originale complète cette zone, l'enregistrement ne sera transmis qu'au secteur désigné.
 - Dans le cas inverse, la BCSS l'enverra à tous les secteurs intéressés.

=> Utilisation de ce code par la BCSS

- Si l'émetteur de la réponse ne complète pas cette zone, la BCSS insèrera le code de l'organisme qui a fourni la réponse.
- Lorsque la BCSS transmet à l'organisme demandeur la réponse provenant d'un fournisseur ou d'un destinataire, la BCSS laisse le code de l'organisme émetteur de la réponse.
- Lorsque la BCSS détecte une anomalie traduite par le code retour réseau , cette dernière laisse le code de l'organisme tel qu'il était spécifié dans la soumission originale.
- Si le code retour réseau est à zéro, la zone reprend le code de l'organisme (y compris la BCSS) qui fournit la réponse.

Lorsque dans un flux impliquant trois institutions ou plus (A<-> BCSS <-> B), le traitement est interrompu au niveau de la BCSS (anomalie traduite par le code retour BCSS ou toute autre interruption), cette dernière insère le code qui la désigne.

Lorsque dans un flux impliquant une institution et la BCSS, le traitement est réalisé au niveau de la BCSS, cette dernière insère toujours le code qui la désigne.

8. Type institution fournisseur :

a. Définition :

- Code qui désigne l'institution soit du fournisseur, soit du destinataire des données.
Voyons les différentes possibilités :
 - dans le cas d'une demande d'informations : ce code désigne toujours le fournisseur de données.
 - dans le cas d'une transmission de données, il varie selon la phase du flux :
Ex. flux "A <=> BCSS <=> B"
 - Soumission/réponse org. émetteur <=> BCSS :
il désigne le destinataire des données = B.
 - Soumission/réponse BCSS <=> destinataire:
il désigne le fournisseur des données = A.

b. Préfixes dans lesquels cette donnée apparaît :

- Cette donnée est susceptible de figurer dans tous les types de préfixes.

c. Caractéristiques :

- zone optionnelle
- 3 pos. numériques ou à blanc

d. Contenu :

- de 000 à 999

e. Commentaires : Cfr . code secteur fournisseur

***VI. STRUCTURE DES PREFIXES SELON LA
PHASE DU FLUX***

Remarque :

Un tiret (-) dans un des tableaux qui suivent signifie que la zone à laquelle ce signe se rapporte est incompatible avec le type de préfixe envisagé.

1- Il s'agit de déterminer par rapport à quelle institution sont spécifiées les données des Préfixes (soumission et réponse) lors du dialogue Organisme émetteur -Banque Carrefour.

A = l'institution émettrice d'une soumission

BCSS = Banque Carrefour

Contenu préfixe	Soumission de A vers BCSS	Réponse de BCSS vers A
Réseau		
Constante	A	-
Code retour réseau	-	BCSS
Version préfixe	A (A1)	A (A1)
Secteur	A	A
Type d'institution	A	A
Référence interne secteur	A	A
User_id	A	A
Type demande	A	-
Type réponse	-	BCSS
NISS	A	A
Code retour application	-	BCSS
Formulaire		
Formulaire	A	A
Variante	A	A ou BCSS
Partie_message	A	A ou BCSS
Gestion Réponse		
Identification application	A	BCSS
Référence interne répondeur	à blanc (soumission)	BCSS
	BCSS (demande réponse)	
Date_émission demande	A	A
Délai_réponse Action_timeout	A	-
Date_émission réponse	-	BCSS
Réussite_Flux	A	BCSS ou B
Répertoire		
Qualité/phase	A	A
Période répertoire Date début Date fin	A	A
Période message Date début Date fin	A	A
Secteur et type d'institution fourn.	à blanc ou B (où va la soumission)	BCSS (refus) ou B (d'où vient la réponse)

2- Il s'agit de déterminer par rapport à quelle institution sont spécifiées les données des Préfixes (soumission et distribution) lors du dialogue Banque Carrefour-destinataire d'un message.

- A = l'institution émettrice d'une soumission
 BCSS = Banque Carrefour
 B = l'institution destinataire des informations

Cas d'une distribution d'informations d'une institution A vers une institution B

Contenu préfixe	Soumission de A vers BCSS	Distribution de BCSS vers B
Réseau		
Constante	A	-
Code retour réseau	-	BCSS
Version préfixe	A (A1)	BCSS (A1)
Secteur	A	BCSS
Type d'institution	A	B
Référence interne secteur	A	BCSS
User_id	A	BCSS
Type demande	A	-
Type réponse	-	B
NISS	A	A
Code retour BCSS	-	BCSS
Formulaire		
Formulaire	A	A
Variante	A	BCSS
Partie_message	A	BCSS
Gestion Réponse		
Identification application	A	BCSS
Référence interne répondeur	à blanc	à blanc
Date_émission demande	A	BCSS (traitement)
Délai_réponse Action_timeout	A	-
Date_émission réponse	-	BCSS
Réussite_Flux	A	A ou BCSS
Répertoire		
Qualité/phase	A	B
Période répertoire	A	B
Période message	A	A
Secteur et type d'institution four.	à blanc ou B (où va la soumission)	à blanc ou A (d'où vient la distribution)

3- Et il s'agit de déterminer par rapport à quelle institution sont spécifiées les données des Préfixes (soumission et réponse) lors du dialogue Banque Carrefour-fournisseur de données.

BCSS = Banque Carrefour

B = l'institution fournisseur de données

Contenu préfixe	Soumission de BCSS vers B	Réponse de B vers BCSS
Réseau		
Constante	BCSS	-
Code retour réseau	-	BCSS
Version préfixe	BCSS (A1)	BCSS (A1)
Secteur	BCSS (expéditeur de soumission)	BCSS (destinataire de réponse)
Type d'institution	B	B
Référence interne secteur	BCSS	BCSS
User_id	BCSS	BCSS
Type demande	BCSS	-
Type réponse	-	B
NISS	A	A
Code retour BCSS	-	- BCSS => exceptions appelées à disparaître
Formulaire		
Formulaire	A	A
Variante	A ou BCSS	A ou BCSS
Partie_message	BCSS	BCSS
Gestion Réponse		
Identification application	BCSS	B
Référence interne répondeur	à blanc (soumission)	B
	B (demande réponse)	
Date_émission demande	BCSS	BCSS
Délai_réponse Action_timeout	BCSS	-
Date_émission_réponse	-	B
Réussite_Flux	A ou BCSS	B
Répertoire		
Qualité/Phase	B	B
Période répertoire	B	B
Période message	A ou BCSS	A ou BCSS
Secteur et type d'institution fourn.	à blanc ou A (d'où vient la soumission)	à blanc ou B (d'où vient la réponse)

INDEX

Action_timeout	52
Code qualité.....	56
Code retour BCSS.....	41
Code retour réseau.....	31
Constante.....	30
Date_début_message.....	60
Date_début_répertoire.....	58
Date_émission_demande	50
Date_émission_réponse	53
Date_fin_message.....	61
Date_fin_répertoire.....	59
Délai_réponse	51
Formulaire.....	43
Identification_application.....	48
NISS	39
Partie message.....	46
Phase	57
Référence_interne_répondeur	49
Référence_interne_secteur	35
Réussite_flux	54
Secteur.....	33
Secteur_fournisseur	62
Type demande.....	37
Type institution.....	34
Type_institution_fournisseur	64
Type réponse	38
User_id	36
Variante	44
Version préfixe	32

TABLE DES MATIERES

I. Introduction.....	3
II. Notions de base	4
III. Exemples type d'utilisation des préfixes	8
IV. Layouts.....	21
V. Description du contenu	25
A. Partie Réseau.....	30-41
B. Partie formulaire	43-46
C. Partie Gestion réponse.....	48-54
D. Partie Répertoire	56-64
VI. Structure des préfixes selon la phase du flux.....	65-68